



SERVEUR(EUSE) BARMAN



#cohésionsociale

LA COHÉSION SOCIALE RECRUTE

+ DE 10 000
ALTERNANTS

Liens utiles

[Générer une fiche de poste](#)

[Générer une offre d'emploi](#)

[Trouver le métier fait pour moi \(Quizz\)](#)

Fiches RNCP

[Fiche RNCP 969](#)

Salaire

débutant :
1511 € net



confirmé :
1567 € net



Le(la) serveur(euse) effectue le service au comptoir, en salle, en terrasse de boissons chaudes ou froides selon la législation relative à la consommation d'alcools. Il(elle) entretient la verrerie, les équipements du bar et les locaux selon les règles d'hygiène et la réglementation sur les Etablissements Recevant du Public (ERP). Souvent associé à un service restauration cette activité peut comporter aussi une activité «Snack».

Missions principales

- ▶ Mise en place de la salle et du comptoir.
- ▶ Accueil et conseil des clients.
- ▶ Prise de commandes.
- ▶ Il(elle) peut réaliser des préparations simples.
- ▶ Veiller au confort du client.
- ▶ Gérer les stocks.
- ▶ Entretien et nettoyer les équipements et locaux.

Formations

Ci-dessous, les formations dispensées en alternance pour ce métier :

▶ **CAP, BEP (NIVEAU 3 / V)**

[Serveur\(se\) en restauration \(TP\)](#)

[Commercialisation et services en hotel-cafe-restaurant \(CAP\)](#)

Compétences requises



SAVOIR-FAIRE

Assembler
Comprendre des informations
Constater
Coordination motrice
Distinguer
Endurance physique
Entretenir
Mémoriser
Noter des informations
Obtenir des renseignements
Renseigner oralement
Travailler au contact du public...



SAVOIR-ÊTRE

Autonomie
Capacité à travailler sous pression, à gérer le stress
Capacité d'adaptation
Écoute
Respect des règles
Sens de l'organisation, priorisation des tâches
Sens de la relation client / usagers



COMPÉTENCES NUMÉRIQUES

Communiquer grâce aux outils numériques

Conditions de travail

Ce métier s'exerce au sein de cafés, bars, brasseries, d'établissements hôteliers, d'établissements de nuit ou de jeux, en contact avec la clientèle et les fournisseurs. Il peut s'exercer en horaires fractionnés, les fins de semaine, jours fériés ou de nuit. La rémunération est constituée d'un fixe parfois associé à des pourboires ou des avantages (repas, logement...).